



TRANSPORT AÉRIEN

Allegiance Capital veut relancer ECAir



La société sud-africaine Allegiance Capital va apporter environ 15 milliards FCFA à la République du Congo pour relancer les activités de la compagnie aérienne,

Equatorial Congo Airlines (ECAir). Un mémorandum d'entente y afférent a été signé le 7 janvier à Brazzaville entre le gouvernement congolais et le président

directeur général d'Allegiance Capital, Eric Kenneth Mouritzen.

Page 5

DRAME DU 4 MARS 2012

Le gouvernement indemnise les sinistrés



Les listes des bénéficiaires seront affichées aux sièges des arrondissements

Les pouvoirs publics viennent de mobiliser la somme d'un milliard de francs CFA au profit des familles ayant subi des dommages immobiliers à la suite des explosions des casernes le 4 mars 2012 à Mpila dans le sixième arrondissement de Brazzaville. Selon une note du ministre de l'Aménagement du territoire, des Infrastructures et de l'Entretien routier, Jean Jacques Bouya, président par intérim de la commission de suivi du sinistre du 4 mars 2012, les listes des bénéficiaires de l'indemnisation sont à consulter dans les sièges des mairies de Talangaï et de Ouenzé.

Page 7

COMMUNE DE BRAZZAVILLE

Adressage des quartiers Sukissa et Moukoundzi-Ngouaka



Une vue des voiries urbaines de Sukissa et Moukoundzi-Ngouaka

Une équipe de plus de soixante-dix enquêteurs sillonnera dans les prochains jours les quartiers Sukissa à Ouenzé et Moukoundzi-Ngouaka à Makélékélé, en vue de recueillir les données dans le cadre de l'adressage de la capitale congolaise.

Cette opération visant à attribuer les noms aux ruelles et les numé-

ros aux parcelles est organisée avec l'appui du Projet de développement urbain et de reconstruction des quartiers précaires.

Page 5

COVID-19

L'état d'urgence sanitaire passe de 20 à 90 jours

Le parlement réuni en congrès le 8 janvier a acté le passage de l'état d'urgence sanitaire de vingt à quatre-vingt-dix jours en modifiant l'article 157 de la Constitution du 25 octobre 2015.

« La durée de trois mois proposée devra permettre au gouvernement de s'armer un peu plus afin d'intensifier la lutte contre le coronavirus en déployant ses experts sur le continent et à travers le monde afin qu'ils profitent de l'expertise des autres », a déclaré un parlementaire.

Page 3

LÉGISLATIVES ET LOCALES 2022

L'ARD dubitative sur sa participation

Page 3

EDITORIAL

Offre de service

Page 2

ÉDITORIAL

Offre de service

Du pain sur la planche. On peut le dire du travail des associations créées depuis quelques années au Congo pour tenter de contrôler, commenter et, pourquoi pas, contester les prestations des administrations publiques ou privées en lien avec l'offre de service proposée au client. On parle chez nous toujours de la desserte en eau et en électricité qui nécessite d'être améliorée au quotidien. Parce qu'il paye de sa poche ce qu'il consomme, un abonné ne cessera d'interpeller les entreprises opérant dans ces deux secteurs.

A bien voir, les sociétés de consommation qui sont devenues irrésistiblement les nôtres aujourd'hui n'ont plus l'eau et l'électricité comme seuls labels de la quête du bien-être individuel et collectif. Le développement fulgurant des technologies de l'information et de la communication, l'entraînante révolution numérique et les besoins qui les accompagnent ont façonné chez l'homme des réflexes de dépendance qu'il a érigés en mode de vie. Prendre un abonnement internet, acheter chez le fournisseur des programmes télévisés deviennent des obligations incompressibles.

La question qu'il convient de se poser au regard de ce qui vient d'être développé plus haut est de savoir si les entreprises du secteur des services énumérés, outre celles de l'eau et de l'électricité en procès depuis des décennies et donc ayant réussi à ajourner les verdicts les concernant ; la question est de savoir si les autres structures, en particulier celles de la téléphonie mobile sont sans reproche ? La réponse est évidemment non, car les plaintes s'accroissent sur la manière dont elles organisent leurs prestations.

Achetez pour trente jours du crédit internet et la promesse que vous épuiserez votre offre dans le délai imparti ne sera guère tenue. On vous expliquera en fin de compte que le gabarit auquel vous avez souscrit ne se prêtait pas à ce que vous consommiez plus d'un giga par jour. Ces explications sont trop savantes pour le citoyen lambda, pour l'étudiant, le lycéen ou le collégien à qui la société opératrice a laissé entendre, par voie publicitaire active, que sa consommation s'étalera sur un mois.

Ces dysfonctionnements étant récurrents, il est primordial que les principaux opérateurs téléphoniques exerçant au Congo communiquent davantage sur la nature de leurs propositions, que les associations des consommateurs veillent sans complaisance, que de son côté, le régulateur public fasse en sorte que les abonnés ne soient pas facturés abusivement. Enfin, que la transparence devienne le baromètre des offres de service dans ce secteur d'activité vital pour l'amélioration de la qualité de la vie.

Les Dépêches de Brazzaville

DISPARITION

Dernier hommage de la République à François Okobo

Les corps constitués nationaux, à la tête desquels le président de la République, Denis Sassou N'Guesso, ont rendu le 7 janvier à Brazzaville un dernier hommage à l'ancien ministre François Okobo, décédé le 23 décembre à Paris, en France, à l'âge de 73 ans.



Le président de la République, Denis Sassou N'Guesso, s'inclinant devant la dépouille de François Okobo

Dans l'oraison funèbre lue par le ministre Rosaire Ibara, il en ressort que François Okobo a été maître-assistant à l'Université Marien-Ngouabi à la Faculté des lettres et sciences humaines, notamment au département de Littératures et civilisations africaines. Il a assumé également les fonctions de secrétaire général de cette même université, avant d'être nommé ministre de l'Enseignement primaire et secondaire (1975 à 1977).

« La mort ne surprend point le sage. Ce-

lui-ci est toujours prêt à partir... », a rappelé Rosaire Ibara, paraphrasant Jean de la Fontaine. De son vivant, a-t-il poursuivi, l'illustre disparu aimait à répéter les écrits de la Fontaine sur la mort.

François Okobo, a rappelé Rosaire Ibara, trouvait son refuge dans la lecture des journaux et autres ouvrages scientifiques pour mieux comprendre le monde devenu un oasis d'horreur dans un désert d'ennui tout étant en pleine évolution.

Les Dépêches de Brazzaville

LES DÉPÊCHES DE BRAZZAVILLE

Les Dépêches de Brazzaville sont une publication de l'Agence d'Information d'Afrique centrale (ADIAC)
Site Internet : www.brazzaville-adiac.com

DIRECTION

Directeur de la publication : Jean-Paul Pigasse
Secrétariat : Raïssa Angombo

RÉDACTIONS

Directeur des rédactions : Émile Gankama
Assistante : Leslie Kanga
Photothèque : Sandra Ignamout

Secrétaire général des rédactions :

Gerry Gérard Mangondo

Secrétaire des rédactions :

Clotilde Ibara
Rewriting : Arnaud Bienvenu Zodialo, Norbert Biembédi, François Ansi

RÉDACTION DE BRAZZAVILLE

Rédacteur en chef : Guy-Gervais Kitina,
Rédacteurs en chef délégués : Roger Ngombé, Christian Brice Elion
Grand-reporter : Nestor N'Gampoula,
Service Société : Rominique Nerplat Makaya (chef de service) Guillaume Ondzé, Fortuné Ibara, Lydie Gisèle Oko
Service Politique : Parfait Wilfried Douniama (chef de service), Jean Jacques Koubemba, Firmin Oyé
Service Économie : Fiacre Kombo (chef de

service), Lopelle Mboussa Gassia, Gloria Imelda Lossedé

Service Afrique/Monde : Yvette Reine Nzaba (chefe de service), Josiane Mambou Loukoula, Rock Ngassakys

Service Culture et arts : Bruno Okokana (chef de service), Rosalie Bindika, Merveille Jessica Atipo

Service Sport : James Golden Eloué (chef de service), Rude Ngoma

LES DÉPÊCHES DU BASSIN DU CONGO :

Rédacteur en chef délégué : Quentin Loubou Durlly Emilia Gankama (Cheffe de service)

RÉDACTION DE POINTE-NOIRE

Rédacteur en chef : Faustin Akono
Lucie Prisca Condhet N'Zinga, Hervé Brice Mampouya, Charlem Léa Legnoki, Prosper Mabonzo, Séverin Ibara
Commercial : Méline Eta
Bureau de Pointe-Noire : Av. Germain Bikoumat : Immeuble Les Palmiers (à côté de la Radio-Congo Pointe-Noire).
Tél. (+242) 06 963 31 34

RÉDACTION DE KINSHASA

Directeur de l'Agence : Ange Pongault
Chef d'agence : Nana Londole
Rédacteur en chef : Jules Tambwe ItagaliCoordonnateur : Alain Diasso
Économie : Laurent Essolomwa,
Société : Lucien Dianzenza, Aline Nzuzi
Culture : Nioni Masela
Sports : Martin Enyimo
Comptabilité et administration : Lukombo Caisse : Blandine Kapinga

Distribution et vente : Jean Lesly Goga
Bureau de Kinshasa : 4, avenue du Port - Immeuble Forescom commune de Kinshasa Gombé/Kinshasa - RDC - /Tél. (+243) 015 166 200

MAQUETTE

Eudes Banzouzi (Chef de service)

PAO

Cyriaque Brice Zoba (Chef de service)
Mesmin Boussa, Stanislas Okassou, Jeff Tamaff, Toussaint Edgard Ibara.

INTERNATIONAL

Directrice : Bénédicte de Capèle
Adjoint à la direction : Christian Balende
Rédaction : Camille Delourme, Noël Ndong, Marie-Alfred Ngoma, Lucien Mpama, Dani Ndongidi.

ADMINISTRATION ET FINANCES

Directrice : Lydie Pongault
Secrétariat : Armelle Mounzeo
Adjoint à la directrice : Abira Kiobi
Suivi des fournisseurs : Comptabilisation des ventes, suivi des annonces : Wilson Gakosso
Personnel et paie : Stocks : Arcade Bikondi
Caisse principale : Sorrelle Oba

PUBLICITÉ ET DIFFUSION

Coordinatrice, Relations publiques : Mildred Moukenga
Chef de service publicité : Rodrigue Ongagna
Assistante commerciale : Hortensia Olabouré

Administration des ventes: Marina Zodialho, Sylvie Addhas

Commercial Brazzaville :

Erhiade Gankama

Commercial Pointe-Noire :

Méline Eta Anto

Chef de service diffusion de Brazzaville :

Guylin Ngossima

Diffusion Brazzaville : Brice Tsébé,

Irin Maouakani, Christian Nzoulani

Diffusion Pointe-Noire : Bob Sorel Moubélé

Ngono /Tél. : (+242) 06 895 06 64

TRAVAUX ET PROJETS

Directeur : Gérard Ebami Sala

INTENDANCE

Coordonnateur général: Rachyd Badila
Coordonnateur adjoint chargé du suivi des services généraux: Jules César Olebi
Chef de section Electricité et froid: Siméon Ntsayouolo

Chef de section Transport: Jean Bruno Ndokagna

DIRECTION TECHNIQUE (INFORMATIQUE ET IMPRIMERIE)

Directeur : Emmanuel Mbengué
Assistante : Dina Dorcas Tsoumou
Directeur adjoint : Guillaume Pigasse
Assistante : Marlaine Angombo

IMPRIMERIE

Gestion des ressources humaines : Martial Mombongo
Chef de service préresse : Eudes Banzouzi
Gestion des stocks : Elvy Bombete
Adresse : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville -

République du Congo
Tél. : (+242) 05 629 1317
eMail : imp-bc@adiac-congo.com

INFORMATIQUE

Directeur adjoint : Abdoul Kader Kouyate
Narcisse Ofoulou Tsamaka (chef de service), Darel Ongara, Myck Mienet Mehdi, Mbenguet Okandzé

LIBRAIRIE BRAZZAVILLE

Directrice : Lydie Pongault
Émilie Moundako Éyala (chef de service), Eustel Chrispain Stevy Oba,
Nely Carole Biantomba, Epiphanie Mozali
Adresse : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville - République du Congo

GALERIE CONGO BRAZZAVILLE

Directrice : Lydie Pongault
Chef de service : Maurin Jonathan Mobassi.
Astrid Balimba, Magloire Nzonzi B.

ADIAC

Agence d'Information d'Afrique centrale
www.lesdepêchesdebrazzaville.com
Siège social : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville, République du Congo
Tél.: (+242) 06 895 06 64
Email : regie@lesdepêchesdebrazzaville.fr
Président : Jean-Paul Pigasse
Directrice générale : Bénédicte de Capèle
Secrétaire général : Ange Pongault

COVID-19

La durée de l'état d'urgence sanitaire passe de 20 à 90 jours

Le Sénat et l'Assemblée nationale, réunis en congrès le 7 janvier, ont approuvé à l'unanimité la révision de l'article 157 de la Constitution du 25 octobre 2015. Elle porte sur le rallongement de la durée de l'état d'urgence sanitaire et l'état de siège en République du Congo, qui passera désormais de vingt à quatre-vingt-dix jours, soit un délai maximum de trois mois inclus.

La session spéciale dirigée par le président de l'Assemblée nationale, Isidore Mvoubwa, a permis aux quatre groupes parlementaires, notamment les groupes parlementaires PCT et alliés dans les deux chambres et ceux de l'Upads et apparentés, représentant l'opposition, de s'exprimer.

Appelé à exposer sur le motif des faits, le Premier ministre, Anatole Collinet Makosso, a fait savoir que le projet de loi constitutionnelle, émanant du chef de l'Etat, a pour objectif d'adapter la Constitution du 25 octobre 2015 à la réalité du moment, en modifiant son article 157 sur la durée de l'état d'urgence sanitaire et l'état de siège.

Une idée soutenue par les deux groupes parlementaires PCT et alliés au Sénat et à l'Assemblée nationale, qui ont estimé que les vingt jours initialement retenus pour l'état d'urgence ne permettaient pas au gouvernement de mieux étudier la stratégie de riposte en vue de prendre des mesures proportionnelles à la menace de la pandémie. « Les trois mois de mise en œuvre de l'état d'urgence vont permettre au gouvernement d'intensifier la lutte contre la pandémie. Ils lui permettront surtout de déployer

ses experts sur le continent et à travers le monde afin qu'ils profitent de l'expertise des autres.

Face au péril, le gouvernement doit être plus que déterminé pour pousser toute la population à se faire vacciner », a indiqué Jean Jaurès Ondelé, président du groupe parlementaire PCT et alliés à l'Assemblée nationale, appuyé par son homologue au Sénat, Théophile Adoua.

Aguerie, l'opposition a tenu à savoir de façon plus claire les vraies motivations qui ont poussé le chef de l'Etat et le gouvernement à enclencher la révision de l'article 157. « Quelle est la situation qui a poussé le gouvernement à accélérer le processus de modification de l'article 157 de la Constitution votée il y a à peine six ans ? », s'est interrogé Jeremy Lissouba, président du groupe parlementaire Upads et apparentés à l'Assemblée nationale.

Dans son intervention, le chef de file de l'opposition congolaise, Pascal Tsaty Mabilia, est allé dans le même sens. « Que c'est beau la révision de l'article 157 de notre Constitution. C'est cela le débat démocratique et l'esprit républicain qui nous caractérisent à l'Upads, avec l'ensemble de nos

alliés et apparentés. Cette révision passera comme une lettre à la poste, car ne soulevant au fond aucune question susceptible de nuire à la cohésion nationale ou tout de même d'avoir suscité des interrogations », a affirmé le chef de file de l'opposition.

En dépit du débat contradictoire qui a prévalu, le projet de loi constitutionnel sur la révision de l'article 157 de la Constitution du 25 octobre a été adopté à l'unanimité par le congrès. Ayant été approuvé, la durée de l'état d'urgence sanitaire va dorénavant passer à trois mois maximum.

Dans les débats, les parlementaires de l'opposition ont jeté le pavé dans la mare, évoquant que dans l'opinion cette révision est perçue comme étant un processus qui va permettre à la longue de retoucher d'autres articles de la Constitution, notamment l'institution d'un poste de vice-président de la République pour préparer une succession familiale. Malgré tout, la majorité présidentielle n'a pas mordu à l'appât, estimant que le sujet n'était pas à l'ordre du jour et que cela s'avérerait comme étant un simple procès d'intention.

Firmin Oyé

LÉGISLATIVES ET LOCALES 2022

L'ARD encore dubitative sur sa participation

Au cours d'une conférence de presse animée le 8 janvier à Brazzaville, le président de l'Alliance pour la République et la démocratie (ARD), Mathias Dzon, a annoncé qu'il ne sait pas si sa plateforme pourrait participer aux prochaines élections législatives et locales.



Mathias Dzon répondant aux questions des journalistes

Selon le président de l'ARD, les conditions de préparation des prochaines consultations politiques ne sont pas transparentes. Abordant les autres sujets d'actualité nationale, Mathias Dzon s'est insurgé contre le processus de modification de la Constitution du 25 octobre 2015 entrepris par les parlementaires.

« Sous le prétexte fallacieux de mettre fin aux prolongations répétitives de l'Etat d'urgence sanitaire tous les vingt jours et de porter cette durée à quatre-vingt-dix jours, le chef de l'Etat veut, en réalité, introduire dans la loi fondamentale des dispositions visant à contourner le

référendum constitutionnel et à donner au président de la République le pouvoir de faire voter par le Parlement réuni en congrès toutes les modifications qu'il envisage d'apporter à la Constitution », a expliqué Mathias Dzon.

Ces modifications, a-t-il poursuivi, portent notamment sur l'âge pour être candidat à l'élection présidentielle, la création d'un poste de vice-président de la République, l'élection du président de la République au scrutin indirect par le Parlement réuni en congrès.

Par ailleurs, a-t-il fait savoir aux journalistes, le chef de l'Etat envisage d'enterrer la hache de guerre avec l'opposition en entreprenant des pourparlers avec elle en vue de rechercher un compromis national pour éviter au pays le retour aux guerres fratricides.

Le conférencier a lancé un appel au sursaut national. « En ce début de l'année 2022 qui s'avère une année de tous les dangers pour le peuple congolais, nous vous exhortons au patriotisme, au courage et à la détermination sans faille dans le combat pacifique pour la restauration de la démocratie congolaise », a-t-il conclu.

Roger Ngombé

LE FAIT DU JOUR

Faites la fête

Les deux matches d'ouverture de la Coupe d'Afrique des nations-CAN- ont eu lieu hier, avec les résultats que l'on connaît. Jusqu'au 6 février, le temps des réjouissances footballistiques, la jeunesse africaine réunie au Cameroun autour du ballon rond va se recréer et tenter d'oublier les nombreux problèmes qui minent le quotidien sur le continent. Au rang de ceux-ci, il y a la pandémie de covid-19 qui ne cesse d'affecter les équilibres macroéconomiques des Etats, tandis que les défis liés à l'emploi, la crise migratoire pour laquelle aucune solution ne semble à portée de main des dirigeants, constituent un cocktail à surveiller de près.

Il faut ajouter pour le pays d'accueil de la fête africaine du football les tensions sociopolitiques récurrentes qui ont fait dire à certains observateurs qu'elles pourraient gâcher les retrouvailles. Là-des-

sus, heureusement, les acteurs politiques camerounais de tous les bords ont appelé au calme sur l'ensemble du territoire national. Des garanties ont aussi été données par les services de défense et de sécurité pour que les athlètes venus faire honneur à l'Afrique séjournent au pays des Lions indomptables dans la plus grande quiétude. Si cette promesse est tenue, quelle que soit l'issue de la compétition, le Cameroun aura réussi son gala.

Pendant vingt-et-un jours, les amoureux du football ne chômeront pas car le calendrier de la CAN ne laisse reposer les sportifs que huit jours, les 21, 22, 27, 28, 31 janvier, et les 1er, 4 et 5 février. Cinquante ans après la mésaventure de 1972, au cours de laquelle le Cameroun, pays organisateur, fut sorti en demi-finale par l'inattendue République du Congo, on imagine les Lions indomptables en quête de revanche. Pas contre les

Diabes rouges absents cette fois, mais contre le sort qu'ils subissent à l'époque. Pour cela, ils devront tenir compte de plusieurs paramètres.

Même si, il y a cinq décennies, le foot c'était toujours onze joueurs dans chaque équipe allant et venant d'un point à l'autre du terrain derrière avec le même ballon rond, et les footballeurs aussi magiques que ceux d'aujourd'hui, des évolutions notables ont vu le jour dans le règlement. Prenons-en l'une des plus emblématiques introduite ces dernières années, l'assistance vidéo ou VAR. Cette technologie qui a la manie de retarder le jeu, mais en même temps, c'est peut-être son but, rendre l'issue des matches plus « objective », les victoires plus méritées, et les contestations moins virulentes de la part de ceux qui se sentiraient injustement punis. La Confédération africaine de football a validé le principe de la VAR durant les

joutes camerounaises.

Bien entendu, il restera la part incontournable de l'humain. Les hommes traditionnellement en noir, qui ont appris depuis à s'habiller en couleur, toujours pourvus de leur sifflet et leur drapeau à damiers pour « signaler » ou « réprimer » une faute, seront aussi surveillés pour le rôle déterminant qui leur revient dans la conclusion des rencontres sur le terrain. Ils ont le devoir de rendre les rencontres agréables par leur façon de faire, dans la mesure où ils peuvent empêcher la fête d'être belle s'ils ne sont pas à la hauteur.

Gageons que les vingt-quatre pays représentés et autant de grandes stars, célébrées sur les cinq continents pour ce qu'elles donnent au monde du football, écriront encore de belles histoires de cette compétition qui ne cesse de mobiliser pour le message d'unité qu'elle va porter pour la trente-troisième fois.

Gankama N'Siah



EXPOSITION VENTE



Pour vos cadeaux de fin d'année et de Nouvel An, le Musée Galerie Bassin du Congo vous présente, du 3 décembre 2021 au 31 janvier 2022, une exposition vente de peinture et de sculpture des anciens et jeunes plasticiens du Bassin du Congo. Lundi à vendredi de 9h à 17h et le samedi de 9h à 13h.



VISITEZ LE MUSÉE GALERIE DU BASSIN DU CONGO

de LUNDI à VENDREDI (9h-17h) et SAMEDI (9h-13h)

Expositions et projections

SCULPTURES

PEINTURES

CÉRAMIQUES

MUSIQUE

galérie CONGO

L'art dans sa **Généralité,**
de la **Tradition**
à la **Modernité**

Situé sur 84 Boulevard Denis Sastou Nguesso
immeuble les manguiers (Molla)
dans l'enceinte des Dépêches de Brazzaville

TRANSPORT AÉRIEN

Quinze milliards FCFA pour la relance de la compagnie ECAir

Le ministre des Transports, Jean-Marc Thystère-Tchicaya, et celui chargé de la Promotion du partenariat public-privé, Denis Christel Sassou Nguesso, ont signé le 7 janvier à Brazzaville un mémorandum d'entente avec la société sud-africaine Allegiance capital, en vue de la relance de la compagnie aérienne Equatorial Congo Airlines (ECAir).

Représentée par son président directeur général, Eric Kenneth Mouritzen, la société Allegiance capital va, suite à la signature du mémorandum, apporter un investissement de vingt-cinq millions de dollars, soit quinze milliards de FCFA, afin de permettre à ECAir de régler sa dette sociale et de relancer ses activités sur le plan national, dans un premier temps.

Satisfait de l'aboutissement de cette étape importante de la relance d'ECAir, le ministre des Transports a déclaré : « *De meilleurs mécanismes seront mis en place pour permettre à cette société de redécoller.* »

Créée en 2011, ECAir est une compagnie aérienne congolaise dont le siège social est à Brazzaville. Grâce aux sept avions qu'elle pos-



Les trois personnalités après la signature du mémorandum/DR

« De meilleurs mécanismes seront mis en place pour permettre à cette société de redécoller. »

sédait, la compagnie avait transporté, durant ses trois années d'existence, près de deux millions de passagers en opérant jusqu'à 136 vols hebdomadaires depuis Brazzaville vers Paris Charles-de-Gaule (France), Dubaï (Emirats arabes unis), Cotonou (Bénin), Douala (Cameroun), Libreville (Gabon), Bamako (Mali), Dakar (Sénégal), Pointe-Noire et Ollombo (Congo).

ECAir fut la première compagnie congolaise à relier directement le continent au Moyen-Orient avec des vols vers Dubaï et l'Europe. La compagnie avait prévu d'ouvrir des lignes vers les États-Unis et la Chine en Boeing 787, avant de cesser ses activités en août 2016, pour mauvaise gestion.

Lopelle Mboussa Gassia

ADRESSAGE DE BRAZZAVILLE

Les quartiers Sukissa et Moukoundzi-Ngouaka bientôt numérotés

Plus de soixante-dix enquêteurs vont se déployer, à partir de la semaine prochaine, dans les quartiers Sukissa à Ouenzé, et Moukoundzi-Ngouaka, à Makélékélé, pour recueillir des informations permettant de baptiser les rues de ces quartiers précaires.

L'opération d'adressage attribuée au bureau d'études camerounais, Mega soft, s'inscrit dans le cadre du Projet de développement urbain et de restructuration des quartiers précaires (Durquap). Sont concernés par cette opération, les quartiers cibles dudit projet à Brazzaville et à Pointe-Noire (Tchiniambi I et Mboukou). D'autres arrondissements seront concernés plus tard. Expliquant les bien-fondés de cette opération, le consultant Tieno Timéné Arsène a indiqué : « *il est important de faire l'adressage des villes, car il permet par exemple aux services d'urgence, de sécurité ou d'électricité, de repérer facilement l'endroit cherché.* »

« *C'est un fichier qui permet également au service fiscal de mettre à jour la base de données fiscales et de repérer en temps réel tous contribuables afin d'optimiser le recouvrement.* », a-t-il poursuivi.

Outre la campagne d'adressage, ce cabinet camerounais a aussi reçu mission de mettre en place un observatoire urbain à Brazzaville et Pointe-Noire puis d'actualiser la base de données de la recette municipale des mairies des deux grandes villes du pays. Financé par le Congo et la Banque mondiale, le Durquap lancé en 2016 va se clôturer en avril prochain. Il vise à faciliter l'accès aux infrastructures et services de base dans les quartiers cibles, et à améliorer la connectivité ainsi que l'intégration des réseaux avec le reste de la ville.

Lopelle Mboussa Gassia

ORGANISATION DES ÉTATS GÉNÉRAUX DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Le Conseil consultatif de la femme disposé à apporter son soutien

Le haut-commissaire à l'organisation des états généraux de l'éducation nationale, de la formation et de l'alphabétisation, Hellot Matson Mampouya, a échangé, le 7 janvier à Brazzaville, avec la secrétaire exécutive du Conseil consultatif de la femme, Antoinette Kébi, sur les questions liées à la tenue des grandes assises du système éducatif congolais.

Les deux personnalités ont échangé sur tous les aspects liés à la préparation, au déroulement ainsi qu'aux objectifs des prochains états généraux de l'éducation nationale, de la formation et de la recherche. Ils ont, en outre, parlé de la place et le rôle que joueront la femme et la jeune fille lors de ces moments cruciaux pour la République du Congo.

A en croire Hellot Matson Mampouya, les préparatifs vont bon train et le Conseil consultatif de la femme s'est engagé à contribuer, puis à participer efficacement à ces assises.

« *Comme vous le savez, nous sommes en plein processus de l'organisation des états généraux de l'éducation nationale, de la formation et de la recherche et le Conseil consultatif de la femme, qui a pour vocation à émettre les avis sur les questions*



M. Hellot Matson et Mme Antoinette Kébi lors de l'échange/Adiac

spécifiques sur la femme, ne peut rester en marge de ce processus. Dans notre pays, les femmes sont les plus nombreuses et on ne peut pas parler des sujets de la société sans les associer », a-t-il expliqué. Au terme des rencontres et consultations, le haut-com-

missariat à l'organisation des états généraux de l'éducation nationale déposera son rapport à la primature ainsi qu'à la présidence de la République. Ces deux institutions décideront après de la date des dites assises.

Rude Ngoma

LUTTE CONTRE L'INSÉCURITÉ

Plusieurs rues de Diata et Château d'eau bénéficient de l'éclairage public

La plateforme Diata Château d'eau innovation, à travers son président Alban Kaky, a rétabli et installé, la semaine dernière, les lampadaires dans différentes rues qui étaient non seulement dans le noir mais constituaient aussi des endroits de délinquance.

L'accomplissement de l'opération d'installation de l'éclairage public est l'aboutissement de plusieurs mois d'observation et de souffrance de la population qui avait du mal à réaliser avec succès ses activités nocturnes. La délinquance juvénile avait, en effet, commencé à se développer dans des zones obscures des quartiers Diata puis Château d'eau. C'est ce qui a motivé les membres de l'association Diata Château d'eau innovation d'unir leur force pour acheter les câbles, lampadaires et autres accessoires aux fins de rétablir l'électricité dans leur secteur d'habitation.

Selon le président de Diata Château d'eau innovation, ce genre d'initiatives salvatrices profite directement à la population et entraîne sans nul doute le développement de la communauté. « Nous sommes ici dans une action de rétablissement de l'éclairage public puisque depuis un certain temps les actes de vandalisme et d'agression étaient constatés. Voilà pourquoi, avec la population, nous avons décidé d'instaurer la lumière pour réduire les risques d'agressions car il y a certaines rues qui sont dans le noir depuis quarante ans. Cela permettra aussi aux étudiants et passagers d'étudier



Un agent en plein travail/Adiac

et circuler librement », a expliqué Alban Kaky.

Les bénéficiaires ont souhaité que ces actions se poursuivent et pensent qu'il est nécessaire de protéger soigneusement ces cadeaux de début d'année. « C'est un rêve qui se réalise parce que nous avons beaucoup souffert ici. Le plaisir est énorme et nous disons merci au président Alban Kaky et à l'association Diata Château d'eau innovation. Nous allons préserver ce cadeau que nous venons de recevoir », a indiqué Cedric Bamonekené, un habitant de la zone 4 de Château d'eau.

Une dame a abondé dans le même sens pour signifier que les rues désormais éclairées étaient considérées comme les foyers de la criminalité du fait que les vols, viols et braquages se répétaient dans les secteurs.

L'installation de ces lampadaires dans les zones 3, 4, 5, 7, 8 et 9 de château d'eau ainsi que sur l'avenue de la Corniche, île Diata et marché Mweté à Diata a été effectuée par les agents d'Énergie électrique du Congo.

Diata Château d'eau vise la promotion du développement communautaire au sein de la population et a promis de réaliser d'autres actions en faveur des habitants des quartiers éponymes.

Rude Ngoma

DROITS DE L'HOMME

L'OCDH sollicite l'appropriation des procédures judiciaires par des policiers

L'Observatoire congolais des droits de l'homme (OCDH) a interpellé, le 6 janvier à Brazzaville, les services de police à s'approprier des procédures judiciaires après interpellations des présumés coupables des délits divers.

L'interpellation des autorités policières par l'OCDH fait suite à la mort du jeune ouvrier maçon, Bilengue Stéphane Bizaou, âgé de 20 ans. Selon le témoignage que l'OCDH a recueilli auprès de la famille du défunt, le jeune ouvrier serait décédé des suites de la torture perpétrée par des agents de la police. Pourtant, le Congo a ratifié la convention internationale de lutte contre la torture mais celle-ci n'est pas encore incorporée dans le code pénal. « Malheureusement, notre code pénal n'est pas encore actualisé depuis huit années environ », a indiqué Georges Nguila, directeur exécutif de l'OCDH.



Georges Nguila, directeur exécutif de l'OCDH/Adiac

« Du moment où la vidéo de ces actes circule sur les réseaux sociaux même à l'international, nous interpellons la direction générale de la police, les services de la gendarmerie et ceux du ministère de la Justice afin qu'ils s'assoient pour diagnostiquer le mal qui gangrène les services de police », a-t-il ajouté.

L'OCDH rappelle qu'en 1960 le Congo a adhéré à l'Organisation des Nations unies et, il est normal qu'après l'admission du pays à cette institution, que des règles soient respectées.

« Les charges qui pesaient sur la personne interpellée, notamment le jeune

ouvrier, ne lui sont pas notifiées, ni même auprès de sa famille. Notre pays a pourtant ratifié plusieurs accords de droit au niveau international. Les agents de l'Etat, notamment les policiers, doivent faire respecter la loi et la vie humaine car elle est sacrée. Pour le dossier du jeune ouvrier maçon, Bilengue Stéphane Bizaou, nous souhaitons que justice soit faite », a déclaré le directeur exécutif de l'OCDH. Interrogé par les journalistes, la mère du jeune ouvrier, Jolie Mafouta, réclame l'innocence de son fils et avoue qu'il a été d'une bonne probité morale.

Fortuné Ibara

SINISTRE DU 4 MARS 2012

Le gouvernement mobilise plus d'un milliard FCFA en faveur des victimes

Les listes des heureux bénéficiaires seront affichées aux sièges des arrondissements et quartiers afin de réaliser l'opération de paiement des indemnités liées au sinistre du 4 mars, en toute quiétude, à Talangai et Ouenzé.

L'information a été donnée dans un courrier administratif signé le 31 décembre 2021 par le ministre de l'Aménagement du territoire, des Infrastructures et de l'Entretien routier, président par intérim de la Commission de suivi du sinistre du 4 mars, Jean Jacques Bouya, aux administrateurs maires des arrondissements concernés.

En effet, précise le courrier, l'affichage des listes paraît être une procédure dissuasive des sinistrés ajournés afin de garantir la sérénité de l'opération. La décision fait suite à la promesse du Premier ministre, Anatole Colli-

net Makosso, lors de la réunion interministérielle le 14 décembre dernier, relative au dossier du drame du 4 mars. Une somme d'un milliard FCFA a été répartie aux sinistrés choisis dans le référentiel de ceux ayant subi des dommages immobiliers.

S'adressant aux administrateurs maires des arrondissements concernés, il a indiqué « *qu'aux fins d'une communication de proximité, et pour éviter des éventuels débordements des foules dans les sites de paiement des dites indemnités, à cet effet, vous voudrez bien tenir informer les requérants,*



heureux bénéficiaires ».

En rappel, le drame du 4 mars 2012 avait causé d'énormes dégâts matériels et de pertes en vies humaines. La situation préoccupe toujours le Parlement, lors des échanges avec le gouvernement qui se dit ne pas être indifférent face à ce drame qui a attristé le pays. A cet effet, l'exécutif ne cesse d'apporter son assistance à la population sinistrée à travers les allocations. Parmi celles-ci, figurent la réparation de quelques maisons et le décaissement d'environ 8 500 milliards FCFA.

Lydie Gisèle Oka

EDUCATION

Des enseignants reçoivent leurs textes d'intégration

Deux cent quarante-trois enseignants vacataires, volontaires et prestataires ont reçu leurs arrêtés d'intégration des mains du ministre de l'Enseignement préscolaire, primaire, secondaire et de l'Alphabétisation, Jean Luc Mouthou, le 7 janvier à Brazzaville.



La remise des arrêtés d'intégration aux bénéficiaires

L'année 2022 s'annonce bien pour les enseignants vacataires, volontaires, prestataires.... « *Le processus d'intégration à la Fonction publique va se poursuivre. D'autres arrêtés seront disponibles dans un proche avenir* », a indiqué le directeur général des Ressources humaines et de l'administration scolaire, Fidèle Otalou.

L'initiative obéit à la nécessité de combler le déficit en personnel enseignant, chiffré à environ vingt mille. Plus de quatre mille volontaires ont été affectés à travers les douze départements

du pays depuis quelques années déjà. Et, au titre de l'année 2020, un quota de 1262 places a été dédié à ce sous-secteur de l'éducation tandis qu'en 2021, le quota de 1445 a été affecté, a-t-il révélé.

Après la mise à disponibilité des arrêtés, les affectations vont suivre, a annoncé le ministre Jean Luc Mouthou. « *Il s'agira d'aller servir la nation partout où elle aura besoin de vous. Il vous revient de faire vivre l'école congolaise* », a déclaré le ministre de l'Enseignement préscolaire, primaire, secon-

daire et de l'Alphabétisation. Son exhortation s'explique par le fait que certains enseignants préfèrent exercer dans les grandes villes alors qu'il en manque dans l'arrière-pays.

Après une longue attente, dix ans pour les uns, quinze pour les autres, les bénéficiaires sont satisfaits de la nouvelle en ce début d'année qui améliore leur situation professionnelle. Le souhait est que la volonté de résoudre l'épineux problème du déficit des enseignants ne s'estompe pas.

Rominique Makaya

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

L'IS2M démarre son année académique aujourd'hui

Situé au quartier Mawata, à Pointe-Noire, l'établissement d'enseignement supérieur agréé par l'Etat se singularise par sa capacité à mettre à la disposition des entreprises des étudiants formés et qualifiés prêts à répondre à l'adéquation emploi-formation.



Des étudiants de l'IS2M/DR

A travers ses filières en formation initiale et continue en BTS gestion, BTS industrie et licence professionnelle, l'Institut supérieur de management des métiers (IS2M) est aujourd'hui une structure universitaire alliant à merveille enseignement théorique et travaux pratiques. Il offre aux étudiants un accès illimité au haut débit informatique pour tous les travaux et recherches universitaires.

Cadre idéal d'apprentissage et de transmission du savoir et de la connaissance, l'IS2M, par ses filières BTS gestion (comptabilité et finance, banque et assurances, transport logistique et transit, marketing et actions commerciales, commerce international et transit), BTS industrie (génie industrielle, électro technique, télécommunications et réseaux, informatique, qualité hygiène sécurité et environnement), licence professionnelle (finance, comptabilité, assurance, et gestion d'entreprise, management des ressources humaines) est une alternance à l'emploi en sortant chaque année une cuvée qui se singularise par le mérite et la compétence.

Hervé Brice Mampouya



OIL CONGO
L'ENERGIE D'AVANCER ENSEMBLE

A l'occasion des fêtes de fin d'année,
X-OIL CONGO vous souhaite un
Joyeux moteur



**Lubrifiants à prix réduits
et plein de cadeaux !!!**

**Bonne
année
2022**

www.x-oil.cg



COMMUNIQUE DE PRESSE

Suite à la diffusion sur le web d'un article diffamatoire et d'une vidéo à caractère pornographique portant atteinte à la morale publique et à son image, Congo Telecom condamne avec la plus grande fermeté cette publication qui n'a d'autres visées que de nuire à une entreprise publique citoyenne et responsable.

Les allégations de ce site-web sont évidemment toutes fausses. En effet, la vidéo publiée met en scène deux individus totalement inconnus des services de Congo Telecom, dans des locaux qui n'appartiennent pas non plus à l'opérateur national des télécommunications.

Congo Telecom dénonce ce contenu diffamatoire qui vise à ternir l'image d'une équipe dirigeante qui, depuis 20 mois, ne ménage aucun effort dans le relèvement et la transformation de l'opérateur historique en un champion national de premier plan tant au Congo que dans la sous-région.

Tél : 2222
Mail : contact@congotelecom.cg ;
Site-web : www.congotelecom.cg,
Facebook, Twitter, LinkedIn : Congo Telecom

LUBUMBASHI

La société civile dénonce l'instrumentalisation de la justice

L'action dénoncée serait matérialisée par l'introduction de la citation directe par la société Ferme espoir Sarl devant le tribunal de paix Lubumbashi/Kamalondo contre un des dirigeants de Justicia Asbl, Me Timothée Mbuya, après le rapport publié le 30 septembre 2021 intitulé « Spoliation des parcs Upemba et Kundelungu : graves risques de la perte des espèces animales et violations des droits environnementaux ».

Dans un appel du 6 janvier, la société civile congolaise oeuvrant dans la promotion et la protection des droits humains et spécifiquement les droits environnementaux, se dit préoccupée par « l'action visant à pousser l'Etat vers une attitude d'un acharnement judiciaire ». Ceci serait matérialisé par l'introduction de la citation directe sous RP 10566/CD par la société Ferme espoir Sarl devant le tribunal de paix Lubumbashi/Kamalondo contre un des dirigeants de Justicia Asbl, Me Timothée Mbuya, après que celle-ci a publié, le 30 septembre 2021, le rapport intitulé « Spoliation des parcs Upemba et Kundelungu : graves risques de la perte des espèces animales et violations des droits environnementaux ».

La société civile fait savoir, en effet, qu'en début de l'année dernière, conformément aux mandats et aux devoirs constitutionnels reconnus aux associations sans but lucratif et dans son apport à l'action gouvernementale, Justicia Asbl s'est lancée dans un monitoring de la situation des parcs nationaux de l'Upemba et des Kundelungu qui se trouvent dans la province du Haut-Katanga. Ces activités ont relevé des faits démontrant que les étendues de ces aires protégées identifiées seraient spoliées au profit des concessions privées, en l'occurrence la société Ferme espoir Sarl dans le Parc national des Kundelungu, dont le propriétaire est l'ancien président Joseph Kabila, et l'entreprise Kipay Investment dans le Parc national de l'Upemba, où un barrage est au point d'être construit, en violation des dispositions légales se rapportant à la conservation de la



Me Timothée Mbuya

nature et autres engagements internationaux sur la justice climatique. La société civile indique, par ailleurs, qu'à la suite de ces graves révélations, la société Ferme espoir Sarl aurait distillé ses menaces en demandant à Justicia Asbl de faire un démenti dans un délai de sept jours, sans lequel une action judiciaire allait être amorcée contre Me Timothée Mbuya personnellement pour diffamation et ce, sans toutefois attendre les conclusions des missions de vérifications faites par les services techniques déployés dans la zone pour faire appliquer la loi n° 14-003 du 11 février 2014 relative à la conservation de la

nature. Elle dit constater un retard dans la prise de décision par les autorités compétentes pour que ces deux parcs entrent dans leurs droits, et estiment en plus que cette attitude a ouvert une brèche à la société Ferme espoir Sarl pour poursuivre avec ses menaces, en saisissant trois mois plus tard le tribunal de paix Lubumbashi/Kamalondo, à travers une citation directe contre Me Mbuya, pour diffamation et dont la première audience intervient ce 10 janvier.

Disant garder foi en la justice du pays, la société civile se demande, par ailleurs, les vraies motivations et la gymnastique procédurale qui

a fait que Me Mbuya soit cité sur la base des faits non démentis ni désapprouvés par les services habilités, et contenus dans un rapport dont l'auteur est bien connu, identifié et assumant son rapport pour lequel la production n'est pas un acte délictueux. Ceci voudrait dire que le tribunal sera forcé de poursuivre le cité en violation des textes légaux. « *En l'espèce, nul acte infractionnel n'est reprochable à Me Timothée Mbuya et que le tribunal se fait piéger par une citation directe sans incrimination et en laquelle on fait l'apologie d'un rapport qui est le moyen légalement reconnu aux associations sans but lucratif pour s'exprimer et contribuer à l'action gouvernementale* », a souligné la société civile. Il s'agit, selon elle, d'une action d'intimidation et de chantage visant à amener la justice vers une procédure anticonstitutionnelle d'acharnement contre un innocent pour décourager le bon travail pour la protection de la nature.

Alerte pour des actions légales des autorités

Tout en saluant le courage et le sens d'engagement de Justicia pour faire ce travail en appui aux efforts fournis par le gouvernement à qui incombe la charge de la protection de l'environnement, la société civile soutient, en plus, les résultats du rapport de monitoring de Justicia Asbl alertant pour une action contre les spoliations décriées dans les parcs nationaux de l'Upemba et des Kundelungu. Elle recommande au vice-Premier ministre et ministre de l'Environnement de prendre des mesures conservatoires

contre les sociétés Ferme espoir Sarl et Kipay Investment au regard des révélations faites par Justicia Asbl pour la préservation de l'environnement et y déployer une mission technique pour établir les faits et tirer les conséquences légales. Et de solliciter des ministres des Droits humains et de la Justice et garde des sceaux, de s'investir dans le traitement de ce dossier pour que les droits reconnus à Me Timothée Mbuya, en tant que défenseur des droits humains environnementaux et citoyens congolais, ne soient pas violés.

Il est demandé, par ailleurs, au gouverneur de la province du Haut-Katanga de garantir la sécurité des acteurs de la société civile et/ou des défenseurs des droits humains ; de s'impliquer dans le dossier pour mettre fin à la spoliation des aires protégées et à la poursuite judiciaire contre les dénonciateurs. Il est attendu du procureur général près la Cour d'appel du Haut-Katanga de se saisir d'office des révélations faites par Justicia Asbl dans son rapport afin d'ouvrir des enquêtes sérieuses qui vont permettre à l'Etat congolais de rentrer dans ses droits en tant que propriétaire des aires protégées et de permettre à la juridiction compétente de confirmer l'invalidité des droits superposés sur les espaces protégés occupés en violation de la loi. Aux juges du tribunal de paix Lubumbashi-Kamalondo, il est conseillé de ne pas céder à toute forme de pression lors de l'instruction de cette affaire pour faire valoir la volonté de la loi et les valeurs coulées en engagement prôné par le chef de l'Etat, etc.

Lucien Dianzenza

MONGALA

L'interruption brusque des émissions d'une radio à Lisala désapprouvée

L'Observatoire de la liberté de la presse en Afrique (Olpa) s'est dit totalement surpris par l'interruption brusque des émissions de radio Mwana Mboka, station privée émettant à Lisala, chef-lieu de la province de Mongala.

L'interruption brusque des émissions de la radio Mwana Mboka a été vigoureusement condamnée par Olpa qui estime qu'elle est en violation de la loi du 10 janvier 2011 portant attributions, composition et fonctionnement du Conseil supérieur de l'audiovisuel et de la communication (CSAC). Pour cette organisation, ces agissements sont de nature à porter atteinte au droit d'informer et d'être informé garanti par la législation congolaise et les instruments juridiques internationaux relatifs aux droits de l'homme. Elle en appelle, par conséquent, à la réouverture immédiate et sans condition de ce média.

Selon Olpa, en effet, la radio Mwana Mboka a été fermée, le 5 janvier 2022, par le commissaire provincial intérimaire de la police nationale congolaise de Mongala, le colonel Antoine Masirika, après un ordre verbal du gouverneur de

cette province, Serge Mungulu. « *L'officier supérieur de police s'est rendu immédiatement au siège de la radio où il a ordonné aux journalistes trouvés sur place d'interrompre la diffusion de l'émission Question d'actualité, sur l'apport de la population de Lisala dans la construction des canalisations d'eau* », a expliqué Olpa. Il souligne que les journalistes ont été séquestrés pendant plusieurs minutes au siège de la radio, accusés de diffuser régulièrement des émissions à caractère politique en violation d'une décision d'interdiction du ministre provincial de l'Intérieur. « *Ils ont été relaxés après l'intervention du ministre provincial des Finances assumant l'intérim du ministre provincial des Médias, Emmanuel Ebengi* », a souligné l'organisation dans son communiqué du 6 janvier 2022. Des bavures de la police de Ngan-

dajika portées devant le général Amuli

Dans une précédente correspondance adressée le 30 décembre 2021 au commissaire général de la police nationale congolaise, le général Amuli, l'Olpa a dénoncé des bavures policières à Ngandajika, dans la province de Lomami. Il a particulièrement condamné la bavure policière à l'endroit de Matthieu Ntita, journaliste à la Radiotélévision la voix populaire, station communautaire émettant à Ngandajika, et a appelé à « *l'implication du numéro un de la police nationale pour que les agissements du colonel Faustin Bobez ne demeurent impunis et que le blason terni de la police républicaine dans cette partie du pays soit redoré* ».

L'Olpa fait savoir que Matthieu Ntita a été soumis à une bastonnade par le responsable local de la police à Ngandajika, le colo-

nel Faustin Bobez. C'était, selon cette organisation, au moment où le journaliste effectuait un reportage sur un rassemblement organisé par une association des motocyclistes devant le siège de la Société nationale d'assurance, le 17 décembre 2021, pour exiger la suspension de l'opération de recouvrement forcé de l'assurance automobile. « *L'officier supérieur de la police a administré plusieurs coups de poing au journaliste qui s'en est sorti avec plusieurs lésions corporelles au cou et à la mâchoire. Il a été acheminé aux urgences à l'hôpital général de référence de Ngandajika où il est interné jusqu'à ce jour* », avait écrit l'Olpa dans sa correspondance signée, au nom du Comité exécutif, par la secrétaire exécutive par intérim, Chancelle Nsingi, et la chargée de l'administration, Nancy Zombo. Cette organisation rappelait que

l'Etat de droit prôné par le chef de l'Etat signifie un pays où l'intégrité physique des personnes est garantie. S'en prendre de manière aussi brutale à un journaliste en plein exercice de son travail, a-t-elle souligné, dénote un abus de pouvoir susceptible d'exposer son auteur à une double action disciplinaire et pénale.

Notant que l'acte posé par cet officier supérieur de la police était manifestement une atteinte grave à la liberté de presse garantie par la législation nationale et les instruments juridiques internationaux relatifs aux droits de l'homme, l'Olpa, par voie de conséquence, a exhorté le commissaire général de la police nationale congolaise à bien vouloir instruire ses services pour que ces agissements du colonel Bobez ne demeurent pas impunis et que le blason terni de la police républicaine soit redoré.

L.D.

DIRECTION GÉNÉRALE DES IMPÔTS

Henri Kabwa Kalume nouveau directeur général adjoint

La remise et reprise entre Henri Kabwa Kalume et son prédécesseur a eu lieu récemment à la Direction générale des impôts (DGI), dans la commune de la Gombe, en présence notamment du directeur général des impôts par intérim et son adjoint, des cadres et agents de cette régie financière.

C'est dans une ambiance bon enfant qu'Henri Maurice Kabwa Kalume a pris ses nouvelles fonctions en qualité de directeur général adjoint chargé des questions fiscales et des réformes.

L'heureux promu a indiqué : « *Ma désignation intervient à un moment particulier où le budget de l'Etat est projeté pour l'année 2022 à plus de vingt milliards de dollars américains. L'enjeu est de taille. Ce qui laisse entrevoir la nécessité de mettre en œuvre des réformes innovantes et structurantes pour que la direction générale des impôts soit à même de relever ce défi qui l'attend.* »

Henri Kabwa Kalume entend travailler pour contribuer à la réalisation des performances de son institution dans la mobilisation des recettes. C'est dans ce cadre qu'il invite le personnel de cette régie financière à la collaboration. « *J'en appelle à la collaboration franche et sincère de l'ensemble du personnel de la direction générale des impôts, par laquelle et sous la conduite du directeur général, l'espoir de voir les réformes entreprises s'accomplir en vue notamment*



Henri Maurice Kabwa Kalume/Adiac

de l'élargissement de l'assiette fiscale et partant de l'amélioration de la mobilisation des recettes», a-t-il laissé entendre. Le nouveau directeur général adjoint chargé des questions fiscales et des réformes a rendu un hommage vibrant au chef de

l'État, Félix Tshisekedi, pour le choix qu'il a porté sur sa modeste personne et au gouvernement de la République, en général, et au ministre des Finances, en particulier, pour cette nomination.

Blandine Lusimana

JEUX OLYMPIQUES

La Corée du Nord qualifie d'insulte le boycott diplomatique

Le boycott diplomatique des Jeux olympiques d'hiver à Pékin par les Etats-Unis et certains de leurs alliés est une insulte à l'esprit olympique, ont affirmé vendredi les médias d'Etat en Corée du Nord.

Selon l'agence officielle KCNA, les autorités sportives nord-coréennes ont envoyé une lettre à leurs homologues chinoises pour condamner ce boycott diplomatique qualifié d'« insulte à l'esprit de la Charte internationale olympique », en vertu duquel les Etats-Unis, le Canada, l'Australie et le Royaume-Uni n'enverront pas de représentants officiels à Pékin, même si leurs sportifs participeront bien aux compétitions. Washington a justifié cette mesure par la situation des droits humains en Chine.

La Corée du Nord est le seul pays à s'être volontairement maintenu à l'écart des Jeux olympiques d'été à Tokyo l'an dernier, officiellement par crainte du Covid-19. En réaction, le Comité international olympique (CIO) a infligé en septembre une suspension à la Corée du Nord, qui ne peut donc participer aux Jeux d'hiver à Pékin. Le CIO avait expliqué à l'époque que Pyongyang avait rejeté toutes ses propositions, y compris la fourniture de vaccins aux sportifs nord-coréens, pour participer aux JO de Tokyo en toute sécurité.

D'après AFP



MEILLEURS
PRODUITS
D'ASSURANCES
AUX MEILLEURS
PRIX

SOCIETE YA BISO MOKO BANA MBOKA



Assurance automobile



Assurance voyage



Assurance incendie



Assurance tous risque
chantier

PLUS DE 50 ANS DE METIER,
LEADER DES ASSURANCES

EN RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE
DU CONGO



CAN 2022 / GROUPE C

Les Coelacanthes des Comores avec Ahamada et M'Changama

Comme la Gambie, les Comores participent, au Cameroun, à leur première Coupe d'Afrique des Nations.

Pour cette première historique, Amir Abdou, le sélectionneur, a misé sur un groupe qui joue presque exclusivement en Europe, dont 16 issus des championnats de France.

Parmi eux, le capitaine et joueur le plus capé, Youssef M'Changama et le meilleur buteur de l'histoire de la sélection, Mohamed El-Fardou.

Ancien international français U21, le gardien Ali Ahamada est aussi du voyage. L'ancien Toulousain, qui avait fait son retour en sélection en novembre dernier, n'a plus de club depuis janvier 2021. Ce qui n'a pas empêché Amir Abdou de le titulariser lors du match de préparation perdu face au Malawi le 1er janvier.

Arrivés à Yaoundé le 5 janvier, les Comores auront comme adversaires le Gabon (10 janvier), le Maroc (14) et le Ghana (18).

Les 28 Coelacanthes

Gardien : Salim Ben Boina



(US Marseille/5e division/Endoume), Ali Ahamada (Sans club), Moyadh Ousseini (Fréjus-Saint-Raphaël/4e division/France)

Défenseurs : Nadjim Abdou (FC Martigues/4e

division/France), Bendjaloud Youssef (Châteauvieux/2e division/France), Abdallah Ali Mohamed (FCS Lausanne/2e division/France), Kassim Mdahoma (US Avranches/3e division/France), Younn Zahary (SO

Le onze de départ des Comores face au Malawi
Cholet/3e division/France), Chaker Alhadhur Mohamed Youssef (AC Ajaccio/2e division/France), Kassim Abdallah (Marignane Gignac/4e division/France), Kassim Ahamada (US Créteil/3e division/France),

Alexis Souahy (New Mexico Utd/USA).

Milieux : Fouad Bachirou (Omonia Nicosie/Chypre), Youssef M'Changama (EA Guingamp/2e division/France), Yacine Bourhane (Go Ahead Eagles/2e division/Pays-Bas), Nakibou Aboubakari (FC Sète/3e division/France), Iyad Mohamed (AJ Auxerre/2e division/France), Raffidine Abdullah (FCS Lausanne/2e division/Suisse)

Attaquants : Faiz Selemani (KV Courtrai/Belgique), Mohamed El-Fardou (Etoile Rouge de Belgrade/Serbie), Nasser Chamed (Gaz Metan Medias/Roumanie), Ahmed Mogni (FC Annecy/3e division/France), Faiz Mattoir (SO Cholet/3e division/France), Ali M'Madi (SAS Epinal/4e division/France), Said Bakari (RKC Waalwijk/Belgique), Moussa Djoumoi (AS Saint-Priest/4e division/France), Mohamed M'Changama (FC Nouadhibou)

Camille Delourme



LIBRAIRIE
LES MANGUIERS

Un **Espace de Vente:** Une sélection unique de la LITTÉRATURE CLASSIQUE (africaine, française et italienne)

Des : Essais, Bandes dessinées, Philosophie, etc.



Un **Espace culturel** Pour vos **Manifestations :**
Présentation d'ouvrages, Conférence-débat, Dédicace
Emission Télévisée, Ateliers de lecture et d'écriture.



Les Dépêches de Brazzaville 84 Boulevard Denis Sassou N'Gesso
immeuble les manguiers (Mpila) Brazzaville République du Congo

Ouvert

DU LUNDI AU VENDREDI 9 h - 17 h
SAMEDI 9 h - 13 h



CAN 2022/ GROUPE C

Les Lions de l'Atlas avec Hakimi, mais sans Ziyech ni Abde Ez

Le Maroc arrive au Cameroun sans les attaquants de Chelsea et du Barça, mais avec le statut d'outsider ambitieux

Grand d'Afrique au palmarès trop petit avec 1 titre et 1 finale perdue en 18 participations, le Maroc débarque au Cameroun avec un statut d'équipe dont il faudra se méfier.

Ces derniers mois, les hommes de Vahid Halilhodzic ont terminé en tête de leur groupe éliminatoire pour cette compétition et sont qualifiés pour le dernier tour des qualifications pour le Mondial 2022, sans oublier le Chan 2020 remporté sous la houlette de Houcine Amoutta.

L'équipe marocaine s'appuie sur quelques joueurs de très haut niveau comme le Parisien Hakimi, les Sévillans En-Nesyri et Bono ou encore le Florentin Amrabat et sur un collectif bien rodé, tant avec son 4-3-3 habituel qu'avec le 4-3-1-2 parfois utilisé.

Les suiveurs des Lions de l'Atlas peuvent tout de même regretter l'absence de l'attaquant Hakim Ziyech, en froid



Les Lions de l'Atlas d'Achraf Hakimi se sont préparés à domicile (FRMF)

avec le technicien franco-bosnien. Espéré pour cette CAN, le jeune Barcelonais Ez Abde ne viendra pas au Cameroun. Le Maroc débutera le 10 janvier par un duel alléchant face au Ghana, puis affronteront les Comores (14 janvier) et le Gabon (18 janvier).

Alors que les relations politiques et diplomatiques sont ultra-tendues avec l'Algérie, le Maroc pourrait retrouver son voisin honni en quart de finale. De quoi électriser les supporters des deux bords.

Les 28 Lions du Maroc

Gardiens : Bono (FC Séville/

Espagne), Munir (Hatayspor/Turquie), Anas Zniti (Raja Casablanca)

Défenseurs : Romain Saïss (Wolverhampton/Angleterre), Nayef Aguerd (Rennes/France), Soufiane Chakla (OH Leuven/Belgique), Samy Mmaee (Ferencváros/Hon-

grie), Achraf Hakimi (PSG/France), Sofiane Alakouch (Metz/France), Souffian El Karouani (NEC Nijmegen/Pays-Bas), Adam Masina (Watford/Angleterre), Badr Benoun (Al Ahly/Egypte), Mohamed Chibi (FAR Rabat)

Milieux : Sofyan Amrabat (Fiorentina/Italie), Aymen Barkok (Eintracht Francfort/Allemagne), Fayçal Fajr (Sivasspor/Turquie), Imrân Louza (Watford/Angleterre), Ilias Chair (Queens Park Rangers/2e division/Angleterre), Selim Amallah (Standard de Liège/Belgique), Azzedine Ounahi (Angers/France)

Attaquants : Tarik Tissoudali (La Gantoise/Belgique), Munir El Haddadi et Youssef En-Nesyri (FC Séville, Espagne), Zakaria Aboukhalil (AZ Alkmaar/Pays-Bas), Ayoub El Kaabi (Hatayspor/Turquie), Sofiane Boufal (Angers/France), Ryan Mmaee (Ferencváros/Hongrie), Soufiane Rahimi (Al Ain/Emirats Arabes Unis)

Camille Delourme

Les Black Stars, les cadres et les doutes

En quête d'une cinquième couronne continentale, le Ghana n'arrive pas au Cameroun dans les meilleures conditions.

Milovan Rajevac a finalement écarté le Clermontois Samed tandis que Félix Afena Gyam, auteur d'un bon début de saison avec l'AS Roma, a encore décliné l'appel du pied du technicien serbe.

Parmi les 28 éléments retenus, on retrouve la fratrie Ayew, le Gunner Partey, la pépite rennaise Suleymana et le milieu de l'Ajax Mohamed Kudus, prometteur mais blessé.

Balayé en amical par l'Algérie mercredi, les Black Stars vont débiter leur compétition dans le doute face au Maroc (10 janvier) avant d'enchaîner face au Gabon (14) puis les Comores (18).

Dans le dernier carré de 2008 à 2017, avec deux finales perdues, le Ghana semble marquer le pas ces dernières années



avec son 8e de finale en 2019 et son absence au Mondial 2018.

Quarante ans après leur dernier sacre, en Libye, les Black Stars décrocheront-ils leur cinquième étoile ? Pas gagné d'avance.

Les 28 Black Stars

Gardiens : Joseph Wol-

lacott (Swindon Town/4e division/Angleterre), Abdul M. Nurudee (Eupen/Belgique), Richard Attah (Hearts of Oak), Lawrence Ati Zigi (Saint Gall/Suisse)

Défenseurs : Philemon Baffour (Dreams FC), Andy Yiadom et Baba A. Rahman (Reading/2e division/Angleterre), Gie-

don Mensah (Bordeaux/France), Daniel Amartey (Leicester City/Angleterre), Alexander Djiku (Strasbourg/France), Jonathan Mensah (Columbus Crew/USA), Khalid A. Mumin (Vitoria de Guimaraes/Portugal)

Milieux : Baba Idrissu (Real Majorque/Espagne), Edmund

Addo (Sheriff Tiraspol/Moldavie), Thomas Teye Partey (Arsenal/Angleterre), Mubarak Wakaso (Shenzhen FC/Chine), Mohammed Kudus (Ajax Amsterdam/Pays-Bas), Daniel Kofi Kyere (FC St Pauli/2e division/Allemagne), Dabid Abagna (Real Tamale United),

Attaquants : Abdul F. Issahaku (Dreams FC), Samuel Owusu (Al Fayha/Arabie Saoudite), Kamal D. Suleymana (Stade Rennais/France), André Ayew (Al Sadd SC/Arabie Saoudite), Joseph Paintsil (Genk/Belgique), Jordan Ayew (Crystal Palace/Angleterre), Richmond B. Yiadom (Beitar Jerusalem/Israël), Maxwell Abbey Quaye (Great Olympics), Benjamin Tetteh (Malatyaspor/Turquie)

C.D.

CAN 2022/ GROUPE E

Un Nzalang Nacional à l'accent ibérique

Quatrième de « sa » CAN 2015, la Guinée équatoriale retrouve la reine des compétitions africaines

Demi-finaliste malheureuse de la CAN qu'elle avait coorganisée en 2015, la Guinée équatoriale va retrouver la scène continentale au Cameroun.

Versé dans un groupe E compliqué, avec la Côte d'Ivoire (12 janvier), l'Algérie (16 janvier) et la Sierra Leone (20 janvier), le Nzalang Nacional s'appuiera sur une majorité de joueurs évoluant dans les championnats espagnols, essentiellement les 4e et la 5e divisions.

Notons la présence de deux joueurs de l'édition 2015, dont

le capitaine Emiliano Nsué, sans club, et Ruben Belima. Et des joueurs « confirmés » que sont Carlos Akapo Martinez, 11 titularisations en Liga avec Cadix, et Saul Basilio Coco, 3 buts et 13 matches de Série B avec Monza.

Les 28 Equato-guinéens

Gardiens : Jesus Owono (Alaves B/5e division/Espagne), Manuel Sapunga (Futuro Kings), Aitor Mbela Gil (Somozas/5e division/Espagne), Mariano Mba (Deportivo Unidad)

Défenseurs : Carlos Akapo Martinez (Cadiz/Espagne),

Cosme Anvene (Deportivo Unidad), Miguel Angel Maye (Futuro Kings), Saul Basilio Coco (UD Las Palmas/2e division/Espagne), Marvin Jose Anieboh (CP Cacereno/4e division/Espagne), Luis Alberto Meseguer (CD Navacanero/4e division/Espagne), Luis Enrique Nsue (Cano Sport), Ruben Belima (Hercules/4e division/Espagne), Esteban Fernandez Obiang (Antequera/4e division/Espagne), Basilio Ndong (IK Start/4e division/Norvège)

Milieu : Javier Akapo Martinez (Ibiza/4e division/Espagne), Federico Bikoro (Hercules/4e division/Espagne), Santiago Bocari (Nantes B/4e division/France),

Alejandro Alex Balboa (Alaves B/5e division/Espagne), Dorian Hanza Junior (UP Langreo/4e division/Espagne), Jose Dicombo (Monza/2e division/Italie), Pablo Ganet (Murcia/4e division/Espagne), Jannick Buyla Sam (Gimnastic de Tarragona/3e division/Espagne)

Attaquants : Luis Miguel Nlavo (SC Braga B/4e division/Portugal), Juan Jose Oscar Siafa (Olimpacos Volos/2e division/Grèce), Iban Salvador Edu (CF Fuenlabrada/2e division/Espagne), Emilio Nsue Lopez (sans club), Jose Antonio Miranda (Niki Volos/2e division/Grèce), Pedro Oba Asu (Futuro Kings)

Camille Delourme

INFORMER, ANALYSER, DIFFUSER, RAYONNER

L'agence d'information du Bassin du Congo
un acteur économique majeur à vos côtés



CONNECTEZ-VOUS

www.lesdepechesdebrazzaville.fr
www.adiac-congo.com

LES DÉPÊCHES
DE BRAZZAVILLE

CONTACTEZ
NOUS

84, boulevard Denis-Sassou-N'Guesso
Brazzaville - République du Congo
regie@lesdepechesdebrazzaville.fr





Toute l'actualité Du Bassin du Congo EN VIDÉO

www.adiac.tv

+336 11 40 40 56 info@adiac.tv 84, boulevard Denis-Sassou-N'Gessou
Brazzaville - République du Congo



LES DÉPÊCHES
DE BRAZZAVILLE

LE COURRIER
DE KINSHASA

CINÉMA

Sidney Poitier, première star noire d'Hollywood

Sidney Poitier s'est éteint vendredi. Un géant du cinéma américain qui a participé à la lente mutation des mentalités dans une Amérique raciale.

En 1964, l'acteur est le premier Afro-Américain à remporter l'Oscar du meilleur acteur pour «Le Lys des champs». «Le voyage a été long pour en arriver là», lançait-il très ému, en recevant la statuette dorée.

Grâce à ses rôles, le public a pu concevoir que des Afro-Américains pouvaient être médecin («La Porte s'ouvre» - 1950), ingénieur, professeur («Les Anges aux poings serrés» - 1967), ou encore policier («Dans la chaleur de la nuit» - 1967).

Mais à 37 ans, lorsque l'acteur au sourire incandescent reçoit son Oscar, il est la seule star noire à Hollywood. «L'industrie cinématographique n'était pas encore prête à élever plus d'une personnalité issue des minorités au rang de vedette», décryptait-il dans son autobiographie «This Life». «A l'époque, (...) j'endossais les espoirs de tout un peuple. Je n'avais aucun contrôle sur les contenus des films (...) mais je pouvais refuser un rôle, ce que je fis de nombreuses fois».

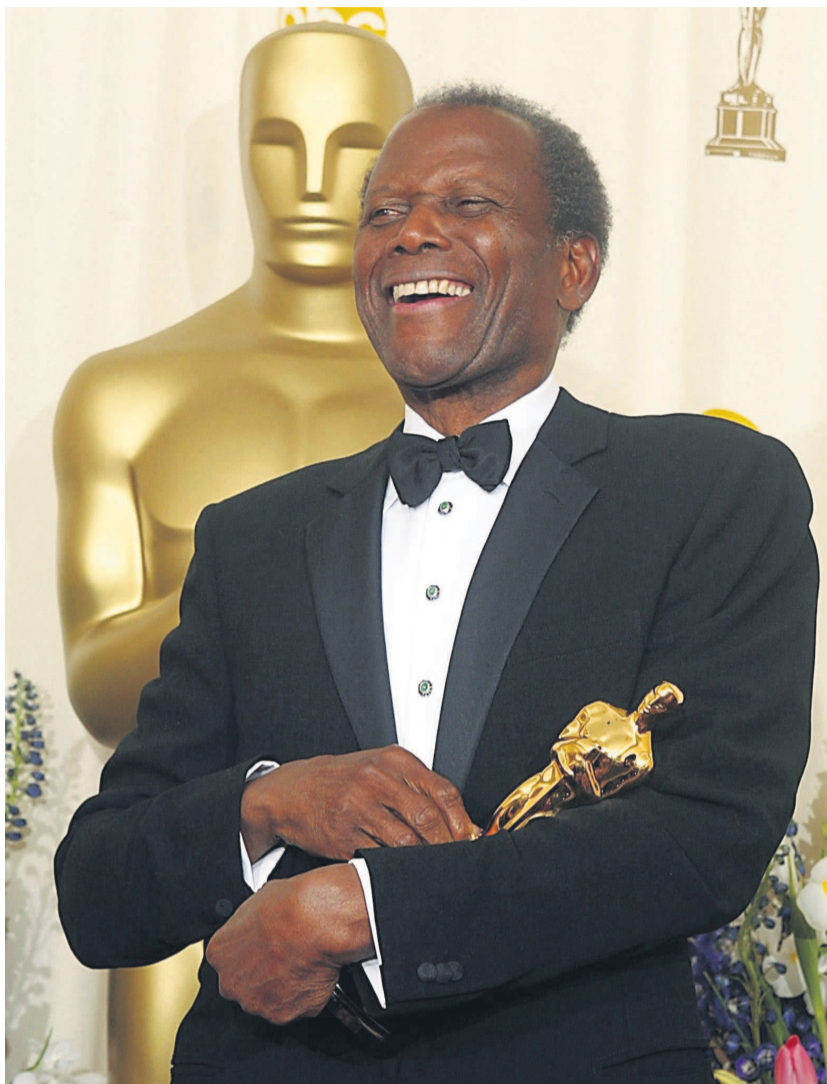
En 2002, 40 ans plus tard, Sidney Poitier recevait un Oscar d'honneur pour «ses performances extraordinaires, sa dignité, son style et son intelligence».

«J'accepte cette récompense au nom de tous les acteurs et actrices afro-américains qui m'ont précédé (...) et sur les épaules desquels j'ai pu m'appuyer pour envisager mon avenir», répondait l'acteur remerciant «les choix visionnaires d'une poignée de producteurs, réalisateurs et directeurs de studios». Ce même soir, Denzel Washington devenait le second Afro-Américain à recevoir l'Oscar du meilleur acteur.

«Oncle Tom»

Lorsque Sidney Poitier naît le 20 février 1927 à Miami, son père lui achète un cercueil. Le bébé a deux mois d'avance et pèse à peine un kilo. C'est son septième enfant : ce vieux cultivateur en a déjà perdu d'autres. Il était venu des Bahamas pour tirer un meilleur prix de ses tomates, pas pour accueillir un nouvel enfant. Sa femme refuse le fatalisme. Elle consulte une voyante qui prédit un avenir brillant à Sidney. Les parents restent trois mois de plus à Miami.

Grâce à cette naissance prématurée, Sidney Poitier obtient la nationalité américaine. A 15 ans, ses parents peuvent donc l'envoyer à Miami chez son frère pour gagner sa vie. Il n'a alors jamais mis de chaussures ailleurs qu'à l'église.



Sidney Poitier, ici lors de la remise de son Oscar d'honneur en 2002, est mort ce vendredi à l'âge de 94 ans (MIKE NELSON/AFP)

Pour échapper aux lois racistes de Floride, il part pour New York. Son fort accent caribéen lui vaut d'être refusé par l'«American Negro Theatre». Il travaille à s'en débarrasser.

Engagé en 1946 à Broadway, il est remarqué par le réalisateur Joseph Mankiewicz. Pour son premier film («La Porte

s'ouvre» - 1950), il interprète un médecin au chevet de deux racistes blancs. Le film, censuré dans le sud des Etats-Unis, lance sa carrière.

Trois ans après son Oscar, il est le héros de trois immenses succès au box-office («Devine qui vient dîner», «Les anges aux poings serrés» et «Dans la cha-

leur de la nuit»). Il devient encore plus populaire que Steve McQueen et Paul Newman.

A Hollywood, peu de choses pourtant ont changé pour les acteurs noirs. Montré du doigt par les plus militants, on éreinte ses rôles de gendre idéal, bien loin des discriminations vécues par ses semblables. Il hérite des sobriquets «Oncle Tom», «laquais», «cireur de pompes à un million de dollars».

Au début des années 70, une nouvelle ère pour le cinéma noir s'ouvre avec la «Blaxploitation» et ses films plus radicaux. «Ma carrière comme vedette hollywoodienne touchait à sa fin», analysait l'acteur qui se consacre alors à la réalisation.

En 1997, il incarne Nelson Mandela puis le premier juge noir de la Cour suprême américaine, Thurgood Marshall.

Marié 15 ans (1950-1965) à la danseuse Juanita Hardy avec qui il a quatre filles, Sidney Poitier épouse en 1976

l'actrice canadienne Joanna Shimkus qui donne naissance à deux autres filles.

En 2000, il confiait à Oprah Winfrey être resté fidèle aux principes de son père. Malgré sa grande pauvreté, il était «resté digne, même si, dans toute sa vie, il n'a jamais gagné autant d'argent que ce que j'ai pu dépenser en une semaine».

AFP

RÉFLEXION

Rien après tout...

Tout bien réfléchi, rien finalement ne prouve, en ce début d'année 2022, que la folie des hommes provoquera dans les semaines ou les mois à venir l'un des séismes inhumains les plus graves de l'Histoire. Même si des signes inquiétants se multiplient dans différentes régions du monde – le Proche et le Moyen-Orient, l'Europe de l'Est, l'Asie du Sud – qui laissent craindre des affrontements meurtriers sur lesquels les grandes puissances surferaient pour affirmer leur prééminence, il n'est pas impossible que la sagesse finisse par l'emporter sur la déraison. En témoignent les réunions formelles et informelles qui se sont tenues ces derniers temps entre leurs dirigeants et qui ont permis des échanges courtois sur les sujets qui fâchent.

La lecture attentive des rapports, des analyses, des réflexions que publient ces derniers temps, en diverses langues, les centres de recherche stratégiques de ces mêmes grandes puissances laissent entrevoir que les pays détenteurs d'armes de destruction massive sont plus conscients de leur responsabilité planétaire que ne le laissent penser les déclarations guerrières de certains de leurs dirigeants. Xi Jinping, Joe Biden, Vladimir Poutine, Emmanuel Macron, Boris Johnson et autres hommes d'Etat, au-delà de leurs gesticulations et de leurs discours musclés sur la scène médiatique, mesurent certainement le risque que leurs affrontements éventuels, directement ou par nations interposées, ferait inévitablement courir à leur propre nation.

Dans ce contexte très particulier, il

est évident que la parole des autorités morales et religieuses prend une dimension plus forte qu'on ne l'imaginait ces dernières années. Une réalité dont la plus haute autorité de l'Eglise catholique, le pape François, a pris la juste mesure mais qui imprègne aussi les propos des dirigeants orthodoxes, protestants, bouddhistes, musulmans et autres autorités éminentes des grandes religions si l'on en juge d'après les comptes rendus des cérémonies religieuses dont font écho chaque jour qui passe les grands médias du monde entier.

Il n'est pas impossible, finalement, que la menace écologique qui gagne lentement mais sûrement la planète, se combinant avec les dangers que porte en elles la hausse vertigineuse des arsenaux militaires, la multiplication des armes de destruction massive mais aussi la conquête plus ou moins dissimulée

du proche espace terrestre ouvre aujourd'hui les yeux des dirigeants des grandes et très riches nations de ce monde sur les dangers mortels que suscitent leurs défis. Ceci est d'autant plus vrai que les deux guerres mondiales du siècle précédent ont éclaté alors que tout les laissait prévoir, une menace que les dirigeants de ce temps avaient refusé de regarder en face et qui a provoqué la mort de dizaines de millions d'êtres humains.

La communauté mondiale dans son ensemble doit se mobiliser pour que de tels drames ne se reproduisent pas et que les dirigeants du temps présent continuent de prendre la juste mesure du danger que porte en elle leur course vers le pouvoir à l'échelle planétaire. Si elle le fait il n'est pas impossible, contrairement aux apparences, qu'elle soit entendue.

Jean-Paul Pigasse